

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/267

Portant sur la modification des conditions de circulation rue Pasteur à l'occasion de travaux sur  
devanture magasin OPTIC 2000 (n°34).

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
VU l'article R 610-5 du code pénal,  
VU la demande de l'entreprise SAS COLIN en date du 07 /09/ 2022,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie  
publique,

**ARRÊTE**

**Article premier** : La route sera barrée rue Pasteur sur la portion située à la hauteur de la rue  
Pinvidic jusqu'aux feux tricolores de la rue Pasteur (face au n°34), dans le sens de circulation  
montant, côté numérotation pair, à compter du mardi 20 septembre 2022 à 08h jusqu'à la fin des  
travaux.

**Article deux** : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par  
les services techniques municipaux. Une déviation sera mise en place le temps des travaux par la  
rue Pinvidic, par L'Avenue de Coat Meur et par la rue Jeanne d'Arc.

**Article trois** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU  
et transmis au Codis 29.

**Article quatre** : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de  
Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 15/09/2022

Pour le Maire et par délégation,  
**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**  
Louis SALIOU

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le .....  
Fait à Landivisiau le.....  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général  
Mathieu ROBCIS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)